



PREFET DE LA REGION GUYANE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Cayenne, le 29 MAI 2019

N° 158/2019/SGAR

Madame, Monsieur,

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

A compter du 1^{er} juin 2019 à zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi :

- **super sans plomb : 1,70 €/l, sans changement par rapport à mai 2019**
- **gazole route : 1,53 €/l, au lieu de 1,50 €/l, soit une hausse de 3 centimes par rapport à mai 2019.**
- **bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 19,45 euros au lieu de 20,32 euros, soit une baisse de 87 centimes par rapport à mai 2019.**

Ces prix maxima résultent des évolutions divergentes des cours.

- Pétrole brut Brent : le cours moyen poursuit sa progression au-delà du seuil des 70 \$ le baril, à 72,19 \$ contre 70,79 \$ en avril, soit une augmentation de + 2,0 %. Sur 3 mois, le cours moyen a progressé de 13,4 %, toujours dans un contexte de restrictions volontaires de production de pays membres ou non de l'OPEP et d'incertitudes internationales (discussions commerciales Chine/EUA, Venezuela, Libye, Iran).

- Carburants routiers : les cours moyens d'achat divergent. Après les fortes hausses de début d'année, la cotation d'essence baisse significativement en mai de - 4,3 % ; la cotation de diésel reste en légère hausse de 0,9 % par rapport à avril.

- Butane : le cours moyen d'achat diminue fortement, de - 14,1 %, en lien avec une offre abondante et des niveaux élevés de stocks. La bouteille de gaz vaut moins de 20 euros pour la première fois depuis octobre 2016.

L'euro poursuit de - 0,6 % sa dépréciation par rapport au dollar, (un dollar vaut 1,1194 euro en mai contre 1,1262 euro en avril) accentuant à son niveau la hausse des cours exprimés en dollar. Depuis 2019, l'euro a perdu 2 % par rapport au dollar.

Les prix maxima intègrent la modification de la base de calcul des montants collectés au titre des CEE (Certificats d'Economie d'Energie). Cette modification impacte les prix finaux des carburants routiers de + 1 centime par litre en juin 2019.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le préfet,

Patrice FAURE

OPMR de la Guyane